



## Construction d'une pergolas contre un mur en limite de propriete

-----  
Par CapitaineFlamme

Bonjour

J'aimerais savoir s'il est possible de construire une pergolas adossée à un mur (dont je suis propriétaire) en limite de propriété.

J'ajoute que ce mur mesure environ 2.2m de haut (la pergolas ne dépasserait pas cette hauteur) et qu'il donne sur un chemin public (pas de voisin direct donc).

Quelle est la réglementation sachant qu'il n'y aucune vue possible ?

Merci par avance

-----  
Par AGeorges

Bonsoir CF,

Règle n° 1 : Demander à votre mairie pour vérifier s'il n'y a pas des règles spécifiques à votre PLU.

Sinon, normalement :

Pour Pergola ou Carport isolé de la maison et construit contre le mur de clôture :

- C'est autorisé, vous pouvez même appuyer des poutres sur le mur,
- Jusqu'à 5 m2 : pas d'autorisation générale
- de 5 m2 à 20 m2 : déclaration préalable de travaux (cerfa 13703)
- Au-dessus de 20 m2 (\*) : PC - Cerfa 13406-01

Délai d'instruction : 1 mois, validité 2 ans.

(\*) Portée à 40 m2 si vous êtes en zone U de votre PLU.

A la base, une pergola ou un carport sont 'ouverts'. Il n'y a donc pas d'impôts supplémentaire.